



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de octobre 2019
de la Section Académique du
SNETAA FO
15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle
snetaa.poitiers@free.fr
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

199



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : ASH : Victoire ! CAPPEI : Danger !
Info GIPA
- p 3 : LP Chabannes : la grogne des oubliés
Protocole GA : le SNETAA à vos côtés
- p.4 : Site internet académique du SNETAA FO ;
Réunion Retraitables et réunion Retraités.

L'amélioration des conditions de travail des PLP, une priorité majeure pour le SNETAA.

Depuis la rentrée le vent des réformes souffle violemment sur les PLP. Qu'il s'agisse de la transformation des règles de la fonction publique, de la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, de la mise en place de PIAL, ou encore de la menace de réforme des retraites, notre quotidien professionnel connaît des changements radicaux. Concrètement, ce sont des réunions aux objectifs souvent peu convaincants qui s'enchaînent et se multiplient pour faire et défaire au gré des recommandations ministérielles et académiques. Ces réunions officialisées ou entre deux portes grignotent petit à petit non seulement notre temps pédagogique mais aussi de plus en plus notre temps personnel.

Au SNETAA FO, la question se pose. Pourquoi sommes-nous devenus PLP ? Pour permettre aux jeunes qui ont choisi la voie professionnelle de pouvoir prétendre à une bonne intégration dans notre société, à égale dignité avec les jeunes des voies Technologique et Générale aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan citoyen avec un bagage culturel permettant de trouver sa place dans la vie de demain.

Depuis la rentrée, sommes-nous en mesure de proposer cela à nos jeunes ? Les tâches administratives de plus en plus lourdes et la gestion de l'école inclusive nous le permettent-elles ? Quand trouvons-nous le temps pour expérimenter un choix pédagogique plus original afin de garder la philosophie pédagogique spécifique de nos établissements ?

Le constat est là : c'est l'essence même de notre métier qui disparaît. Pour le SNETAA FO les conditions de travail des PLP et la réussite des élèves sont une priorité absolue. C'est bien ce qu'il compte faire entendre à notre l'Administration.

Nous le dirons les 5 et 19 novembre au cours des audiences que nous aurons avec la Rectrice de l'Académie de Poitiers. Le SNETAA FO rappellera notamment qu'il s'oppose à la fermeture des sections comme celles de GA de la SEP de Jonzac et du LP Ruffec, et la diminution de celles du LP Palissy Saintes et du LP de l'Atlantique à Royan, annoncées lors du CTA du 14 Octobre.

C'est dans le collectif, avec une action quotidienne de terrain, que le SNETAA FO, syndicat d'adhérents, arrive à faire entendre la voix des PLP pour que leur spécificité et leur engagement auprès des élèves de LP soit reconnu et valorisé. Notre priorité c'est votre quotidien.

La Rochelle, 22 octobre 2019,
Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique du SNETAA FO

Les échos de l'ASH Victoire !!!

Lors de la parution du journal académique N°196, vous avez été informé que des démarches étaient en cours sur l'indemnité de la mission de professeur référent et/ou principal, des classes de 6^{ème} à la 3^{ème} de SEGPA et EREA.

Depuis l'arrivée dans le premier trimestre 2018 – 2019 de la circulaire sur le rôle des professeurs principaux dans les Collèges et Lycées, il n'y avait plus de différent possible, cette prime devait nous parvenir. Bien que la DIBAG (Division du Budget Académique de la Gestion prévisionnelle) considérait que la fonction de professeur principal n'était pas dévolue, car selon elle le point 1.4 de la circulaire N°2015-176 du 28 octobre 2015 assurait que cette mission était exercée par le directeur adjoint de la SEGPA... C'était sans compter sur nos interventions académiques et ministérielles. Aujourd'hui avec le décret N°2019-1002 du 27 septembre 2019, la boucle est bouclée. Ce décret étend le bénéfice de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants du second degré affectés en établissements ou services de santé ou médico-sociaux et d'autre part, précise que le bénéfice de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves est exclusif de celui de l'indemnité de sujétion spéciale versée au directeur adjoint de section d'enseignement général adapté et professionnel adapté.

Depuis deux ans, grâce à nos interventions, notre pugnacité et vos remontées de terrain, nous avons pu obtenir cette victoire.

Fidèle à lui-même le SNETAA/FO reste plus que jamais le 1^{er} syndicat de la formation professionnelle, pour défendre vos intérêts, où que vous soyez, vous pourrez toujours compter sur le Syndicat National de l'Enseignement Technique Action, Autonome.

Jean-Paul Garribotto, Membre du Bureau Académique

CAPPEI Attention Danger !!!

Depuis 2017, le CAPPEI remplace le CAPA-SH pour le 1^{er} degré et le 2CA-SH pour le 2^{ème} degré. Ce certificat atteste de la qualification des enseignants du 1^{er} et du 2^d degré, appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires, les établissements et services accueillants des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grandes difficultés scolaires ou à une maladie.

Les enseignants qui envisagent d'effectuer leur carrière dans l'ASH doivent se prémunir en passant le CAPPEI. Selon les préconisations du ministère, seuls les enseignants titulaires du CAPPEI pourront être affectés à titre définitif sur un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), qu'ils détiennent ou non une certification avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant.

Pour les enseignants non titulaires du CAPPEI, qui obtiendront un poste qui relève de l'adaptation scolaire, ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), ils seront affectés à titre provisoire. C'est pourquoi le SNETAA FO se bat pour que les collègues titulaires du 2CA-SH obtiennent, sans condition, le CAPPEI et que les collègues qui travaillent dans l'enseignement adapté puissent obtenir le CAPPEI par VAE ! Il exige que les collègues qui le souhaitent, accèdent à la formation du CAPPEI, partout sur le territoire.

Jean-Paul Garribotto, Membre du Bureau Académique

Infos de dernière minute (GIPA) ...

Un décret et un arrêté, parus au journal officiel du 10 octobre 2019, reconduisent pour l'année en cours la prime de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat des fonctionnaires, la GIPA. Instaurée en 2008, celle-ci est destinée à compenser la perte du pouvoir d'achat par les agents du public, dont le salaire a évolué plus lentement que l'inflation, sur les quatre dernières années.

Mais doit-on s'en réjouir ? Les laissés-pour-compte de la classe normale du 11^{ème} échelon en attente devant la porte de l'ascenseur social qu'est le PPCR !!! vont peut-être en bénéficier, à moins que ce nombre grandissant de condamnés soit tel, que la reconduction de la GIPA pour les années à venir, soit purement et simplement supprimée...

Donc à suivre.

Jean-Paul Garribotto, Membre du Bureau Académique

LP Pierre André Chabanne : La grogne « des oubliés »

Ce mardi 8 octobre, nous nous sommes mobilisés devant les grilles du lycée pendant la pause méridienne, enseignants, CPE, administratifs, agents, élèves, pour dénoncer le nombre d'heures de cours perdues en Lettres Histoire depuis la rentrée, et ce, malgré **une nouvelle étonnante** annoncée en salle des profs à la pause de 10h30 : « Voici M....., le remplaçant de Mme ... » !!!!! Nous prenons le temps de l'accueillir, et au cours de nos échanges nous apprenons qu'il avait déposé son dossier au Rectorat en Juillet, et par conséquent, il aurait pu être en poste dès la rentrée !!! Tout comme notre collègue sur le mi-temps, qui elle, a déposé son dossier en avril, et n'ayant aucune nouvelle, a pris contact avec le Rectorat début Septembre ! A aucun moment, celui-ci n'a évoqué avec elle les heures possibles dans ce Lycée ! De qui se moque -t-on ?

Depuis la rentrée, pas de remplaçant-e-s pour effectuer le complément du mi-temps thérapeutique d'une collègue, et le temps plein d'une autre, partie en mission humanitaire. Cette situation est d'autant plus inadmissible et inacceptable, que le Rectorat a lui-même validé ces situations courant juillet. Ce n'est pas moins de 6 classes qui sont touchées : une 2de Bac Pro, sans français ni histoire-géographie, une classe de première Bac Pro en histoire- géographie, une classe de Terminale Bac Pro en Français et Histoire-Géographie ... Ce constat témoigne de l'indifférence de l'institution pour la réussite de nos élèves et pour les personnels ! Imaginez la lourde tâche qui incombe aux collègues contractuels nouvellement débarqués, sans préparation ni formation, pour l'un d'entre eux sans réelle expérience dans l'enseignement... Comment rattraper le temps perdu ? Comment remobiliser les élèves, si difficiles parfois à appréhender !

Malheureusement ces problématiques de remplacement sont de moins en moins exceptionnelles... que se passera-t-il lorsque les absences des enseignants ne seront pas prévues ?

**Christelle Bruneau correspondante SNETAA FO
au LP Pierre André Chabanne à Chasseneuil sur Bonnieure.**



Protocole GA, le SNETAA à vos côtés...

La première réunion, déclinaison du protocole national vient d'être installée au Rectorat de Poitiers. C'était une demande du SNETAA FO national. Comme vous le savez, la réforme de la voie professionnelle prévoit la suppression d'un certain nombre de structures Gestion Administration.

Dans notre Académie 3 sections ont déjà fermé en Lycée Professionnel à la rentrée : Raoul Mortier – Montmorillon et Jamain - Rochefort et Jean Moulin - Thouars...D'autres risquent de suivre malheureusement !

Aucune information ne nous a été indiquée le 12 septembre sur l'évolution de la carte des formations. Il est donc mis en place dans notre Académie des entretiens individualisés de proximité* (souvent dans les DSDEN) afin d'accompagner les enseignants qui souhaitent faire évoluer leur carrière.

Plusieurs possibilités se présentent :

- préparer l'entrée dans un nouveau métier : gestionnaire, nouvelle discipline (ex :logistique, transport) information sur les métiers de l'EN hors discipline
- détachement en lycée Général ou Technologique mais pour les détenteurs d'un Bac + 2 nécessité d'un Bac + 3 donc nécessité d'une VAE.


Bien évidemment, le SNETAA FO demande le maintien des structures actuelles (nous avons vécu suffisamment de restructurations avec la fusion du bac pro comptabilité et secrétariat) et accompagnera les enseignants qui le souhaiteront !

Stéphane Contamines, membre du Bureau Académique

* N'oublions pas que le SNETAA a gagné le remboursement de nos déplacements lors de ces entretiens. Modus operandi sur notre site internet.

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>

Accueil

Bienvenue aux internautes qui nous font l'amitié de visiter le site du  de l'Académie de Poitiers, Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome.

Le site du SNETAA-FO de l'Académie de Poitiers (<http://snetaa.poitiers.free.fr/>) a fait peau neuve il y a quelques semaines : nouvelle maquette, nouvelle présentation, nouveaux contenus.


La plupart des pages sont accessibles à tout.e.s. Certaines sont réservées aux seul.e.s adhérent.e.s qui doivent faire la demande d'identifiant et de mot de passe au webmestre. Les anciens identifiants sont obsolètes.

Vos anciens raccourcis vers les pages du site précédent peuvent encore fonctionner quelque temps. Cet espace est le votre et doit vivre des informations venues du national, mais aussi de vos retours de terrain.

Les correspondants dans les établissements peuvent proposer à un comité de publication via le webmestre, des brèves (prix obtenus par des élèves, actions innovantes, réflexion sur des situations particulières,...) pour que chacun ait connaissance des actions menées par le SNETAA-FO et ses adhérents dans l'Académie.

Jean-Luc Germaneau, Membre du Bureau Académique et webmestre du site

Accueil

Bienvenue aux internautes qui nous font l'amitié de visiter le site du  de l'Académie de Poitiers, Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome.



Réunion Retraitables et réunion Retraités.

La réunion annuelle des Retraités / Retraitables est prévue le mercredi 4 décembre 2019, cette année au Lycée Professionnel de Saint Maixent l'Ecole dans les Deux-Sèvres. (*10h - 12h retraités ; **14h30 - 16h30 retraitables).

Cette réunion sera co-animée par Yves-Henri Saulnier membre du Bureau National et Raymond Valade correspondant académique des retraités du SNETAA FO, respectivement pour les actualités retraites et les examens des dossiers.

Pour t'inscrire par mail à snetaa.poitiers@orange.fr, précise ta venue pour le matin à 10h (Retraités et Bureau Académique) en précisant avec ou sans repas de midi ou ta venue l'après-midi à 14h30 (Retraitables et Bureau Académique).

*Cette réunion est d'abord l'occasion pour ceux qui sont déjà retraités-adhérents au SNETAA FO de se retrouver et d'échanger avec les militants actifs du Bureau Académique, pour suivre l'actualité du secteur et donner leur avis sur cette actualité et sur les mandats du syndicat, et pas seulement sur les revendications des retraités.

** D'autre part le SNETAA-FO suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent obtenir une information plus précise sur leur situation avant leur départ en retraite l'après-midi. Le SNETAA FO aide aussi à constituer les dossiers des adhérents et à proposer une estimation du montant futur de leur pension.

Jean-Pierre Ardon, membre du Bureau Académique